

TRIONS MIEUX ...



JETONS MOINS ...

Programme Local de Prévention des
Déchets Ménagers et Assimilés

[PLPDMA 2019 – 2025]

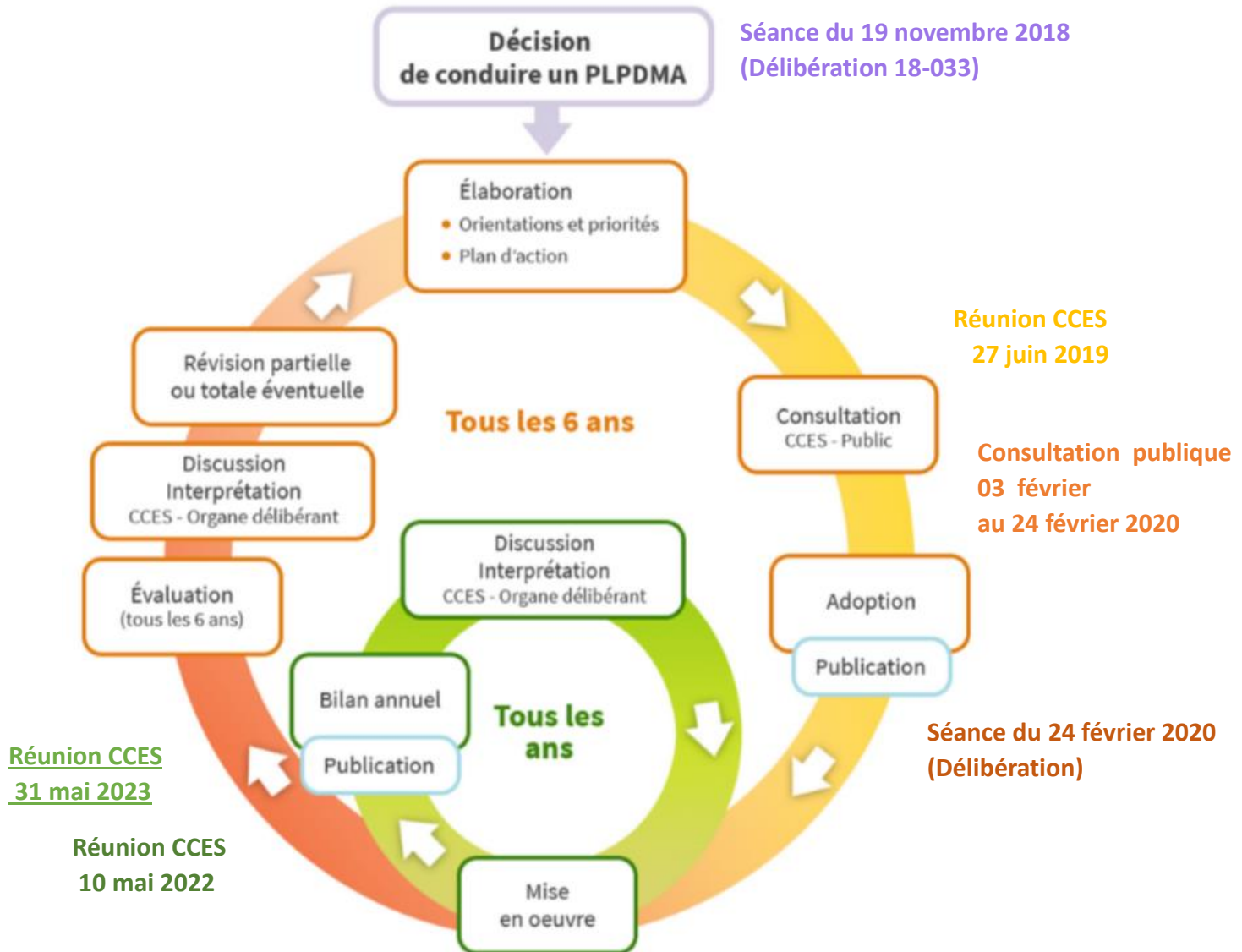
BILAN 2022

Année 4



Planification du PLPDMA 2019-2025

Ancien PLPDMA 2009-2014



Composition Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) 2022 élargie*
(Délibération D23-012 du 18 avril 2023)

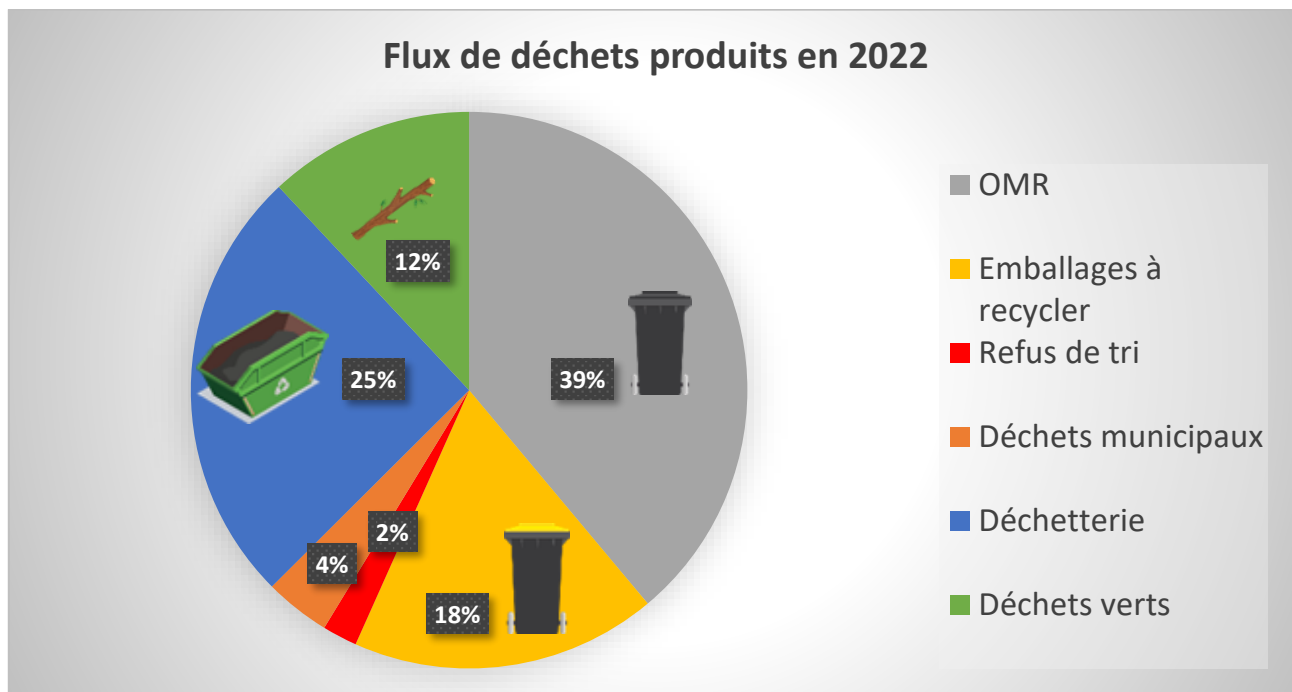
*Commission élargie à de nouveaux membres

	STRUCTURES	REPRESENTANT	THEMATIQUE
Élu référent	SMICTOM	PARAYRE Brigitte	
Autres élus	SMICTOM – Elue de Lavour	GUIDEZ Chantal	
	SMICTOM – Elu de St Sulpice	CAPUS Bernard	
Animatrice du PLPDMA	SMICTOM	BONHOURE Nathalie	
Autres membres de la collectivité	SMICTOM	CHARLES Séverine JOLIE Emmanuel BOUE Patricia	
Autre collectivité	CCTA*	BEUVE Julie COUTANT Charlotte	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) PAT (Plan Alimentation Territorial)
Instance Planificatrice	Région Occitanie	GARDE Bruno	PRPGD – Economie circulaire
Chambres consulaires territoriales	CMA du Tarn	HERDUIN Didier HOCHEDET Matthieu	Déchets professionnels, commerçants
Associations	Cercle économique St Sulpicien	GINOUX Andrée	Commerçants / Restaurateurs St Sulpiciens
	Réseau Pro de Lavour*	GRIMAUD Daphné	Commerçants / Restaurateurs vauréens
	L'Entraide	ARAGOU Martine	Récupération / Réemploi
	L'ECOLibris	RICARD Pascal	
	Repair Café Lavour*	Cherif AZAM Maud DAVID-LEROY	Réparation

SOMMAIRE

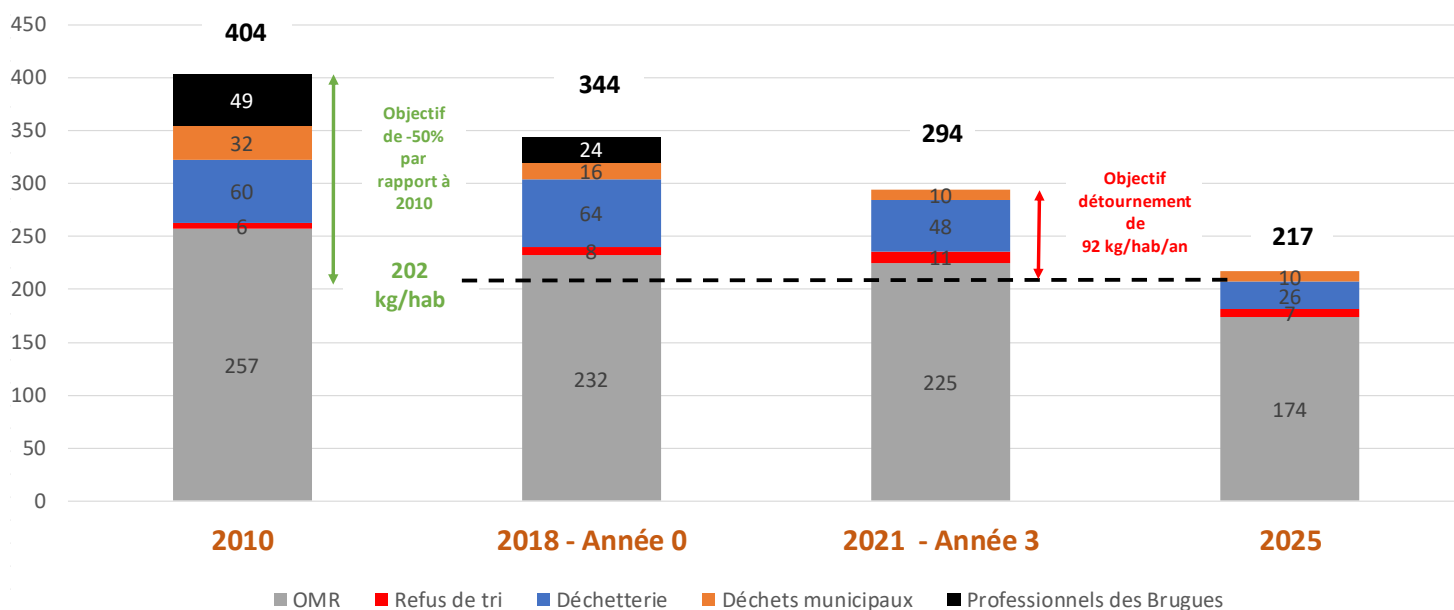
I.	RAPPELS DES DIFFERENTS FLUX GERES et OBJECTIFS DE REDUCTION GENERAUX	5
I.1	Répartition des flux gérés par le SMICTOM	5
I.2	Rappel des grands objectifs de la loi LTECV et perspectives	5
I.2.1	Réduction de 50 % des tonnages à l'enfouissement entre 2010 et 2025	5
I.2.2	Réduction de 10% la production des déchets ménagers et Assimilés entre 2010 et 2020	6
I.2.3	Généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard fin 2023.....	6
II.	PROGRAMME D'ACTION	7
II.1	Les 9 axes et 13 actions de prévention engagées.....	7
II.2	Bilan par action engagée en 2022.....	8
III.	EFFETS DU PROGRAMME D'ACTION 2019 - 2025.....	40
III.1	Réduction de l'enfouissement	40
III.2	Réduction des DMA	41

I.1 Répartition des flux gérés par le SMICTOM

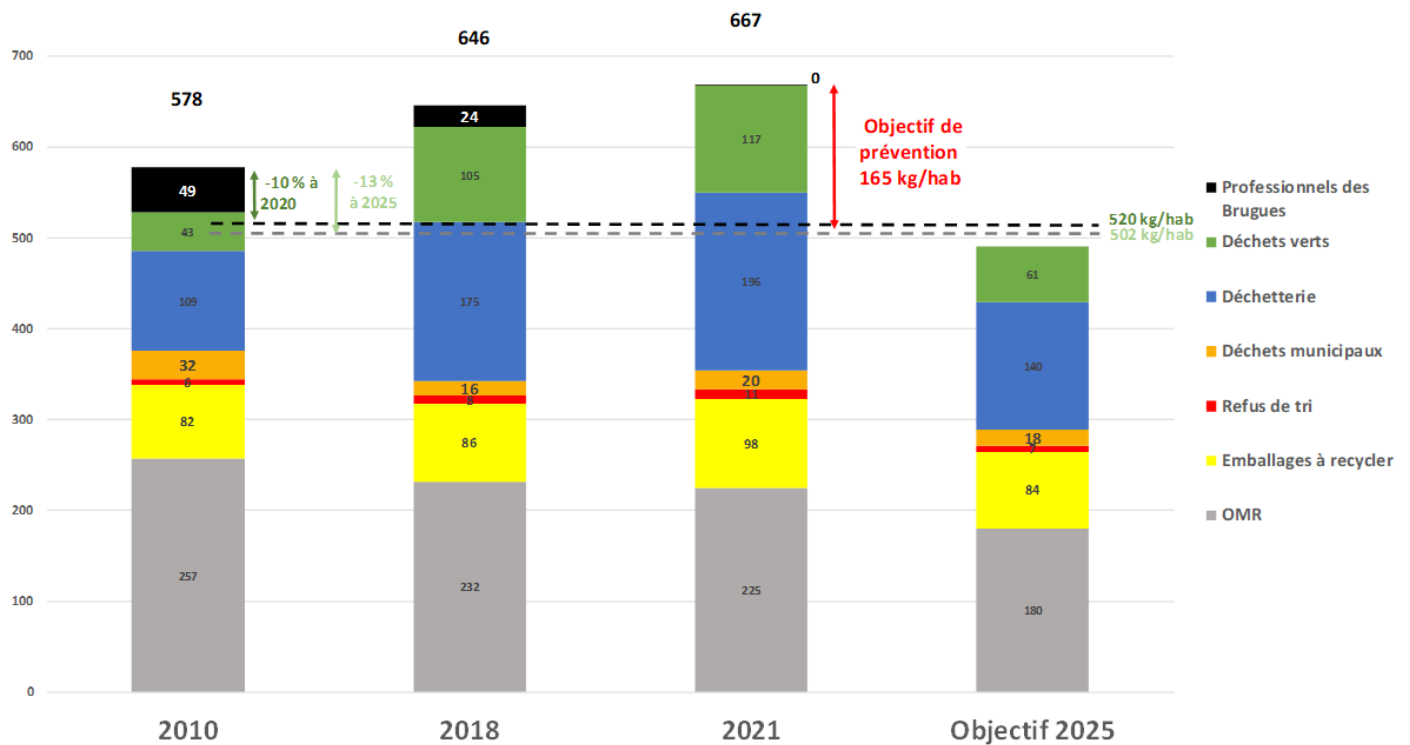


I.2 Rappel des grands objectifs de la loi LTECV et prospectives

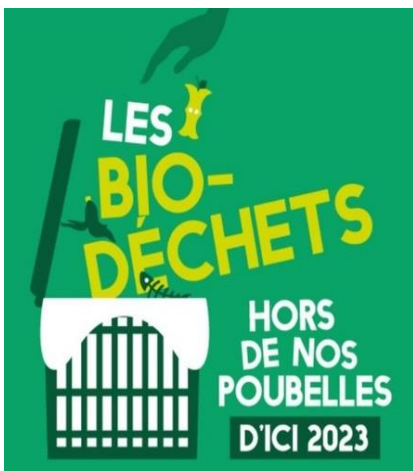
I.2.1 Réduction de 50 % des tonnages à l'enfouissement entre 2010 et 2025



1.2.2 Réduction de 10% la production des déchets ménagers et Assimilés entre 2010 et 2020 et 13% d'ici 2025 (selon Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)



1.2.3 Généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard fin 2023



L'objectif de la LTECV impose une généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025. Avec l'adoption de la loi de lutte contre le gaspillage et de l'économie circulaire en 2020, la loi française fixe cet objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets à tous au 31 décembre 2023.

Cette obligation doit se traduire par la mise en œuvre de solutions de **compostage de proximité** (compostage individuel, partagé et en établissement) et de **collecte séparée des biodéchets** (en porte-à-porte et en apport volontaire) à un rythme de déploiement adapté au contexte. Il sera question de retenir et de déployer ces solutions en complémentarité, en **priorisant les solutions de proximité : seul réel geste de prévention des biodéchets, la collecte restant un traitement de déchets par la collectivité.**

Pour rappel, depuis 2016 le tri à la source des biodéchets est une obligation pour les gros producteurs de déchets (> 16 tonnes/an).

II. PROGRAMME D'ACTION

II.1 Les 9 axes et 13 actions de prévention engagées

Actions de préventions du PLPDMA 2019-2025	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022
	Année de référence	Fin PLPDMA 2009 2014	Année 0 Etat des lieux	Lancement PLPDMA 2019-2025	Année 2	Année 3	Année 4
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE							
1 - Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective							
2 - Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire							
GESTION DES BIODECHETS							
3 - Compostage domestique							
4 - Compostage collectif							
5 - Compostage en établissement							
6 - Accompagnement collecte biodéchets							
7 - Gestion de proximité des déchets verts							
CONSOMMATION RESPONSABLE							
8 - Poursuivre et Renforcer le dispositif Stop-Pub							
9 - Promotion Emballages réduits / réutilisables / achat en vrac							
10 - Réduire les déchets des manifestations							
11 - Accompagnement des nouvelles consignes de tri							
AUGMENTATION DE LA DUREE DE VIE DES PRODUITS							
12 - Soutien du réemploi, de la réutilisation et réparation							
REDUIRE LES DECHETS DE PROFESSIONNELS							
13 - Sensibiliser les professionnels via des mesures économiques							

AXES TRANSVERSAUX							
Animations scolaires et périscolaires							
Sensibilisation du personnel d'établissements / collectivités							
Sensibilisation grand public							
Exemplarité des collectivités							

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Reprise et extension du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès de la cuisine centrale de LAVAU :

- * **5 établissements engagés** : Cuisine centrale de LAVAU, Ecole publiques de LAVAU et Ecole de J. De La Fontaine LABASTIDE-ST-GEORGES
- * **Sensibilisation des animateurs et directeurs ALAE de chaque école et personnel de service** : 1 réunion par école (sensibilisation aux enjeux, propositions pédagogiques pour les enfants, mallette pédagogique et présentation du schéma d'organisation des pesées)
- * **Dotation et Organisation de dispositifs de pesées** (balances, pesons, fiches de liaisons)
- * **Mise en place d'un fichier de saisie et traitement des données en ligne** (fichier partagé développé en interne)

Mise en œuvre et accompagnement du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire sur le foyer Jean Calastreng

Diagnostic puis mesures sur 3 semaines : Accompagnement sur les modalités de pesées et d'analyse des données puis mise en place du tri des biodéchets.



Etablissement	Gaspiilage moyen / convive/repas	Nb de repas servis	Gaspiilage par an
Cuisine centrale	70 g	1080 repas/jour	11 tonnes
Foyer Jean Calastreng	178 g	526 repas/semaine	6 tonnes



	Lundi 🍌	Mardi	Jeu-di	Ven-dredi
Entrée	0,05	0,0		
Poisson/Viande	0,15	0,28		
Accompagnement	0,38	0,19		
Fromage/Dessert	0			
Pain	0,20			
TOTAL	0,78			

Action 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2022
Nombre de structures impliquées	10	6
Réduction des quantités gaspillées par établissement en fonction des quantités initiales mesurées	-20 à -50 % des quantités gaspillées (Loi Egalim -50% entre 2015 et 2025)	- Hausse du gaspillage depuis l'arrêt du programme (causes mesures sanitaires) - 40% soit 1 t/an évitée pour Labastide St G. - Pas de diminution notable pour les écoles de Lavaur (Qtés gaspillées dans les 2 établissements inférieures pour moitié à la moyenne nationale)
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - 30 animateurs ALAE - 550 enfants sensibilisés participant au programme 	

BILAN 2022

<u>Points forts</u>	<u>Limites</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Partenariat avec la mairie de Lavaur (Obligation règlementaire pour restauration collective publique) * Motivation du directeur de cuisine et des équipes encadrantes * Très forte mobilisation des élèves et responsables ALAE * Pesées et analyses fines et détaillées du gaspillage en continu * Fichier collaboratif avec analyse du gaspillage alimentaire en temps réel pour mesures correctives directes en fonction des menus 	<ul style="list-style-type: none"> * Peu de lisibilité sur les mesures correctives mises en place au sein des établissements * Manque de communication sur l'extérieur
<p><u>Perspectives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Faire participer d'autres d'établissements sur d'autres communes à ce programme * Elargissement aux ALSH du territoire * Nécessité d'informer les familles et l'ensemble des usagers des établissements de la démarche 	

PISTES ...

- **Plan Alimentation Territorial (PAT) CCTA** : Place faite à la lutte contre le gaspillage alimentaire à définir.
- **Lancement projet anti-gaspillage** sur les écoles de St Sulpice auprès du prestataire « Ansamble » (4 établissements scolaires avec **900 repas/jour soit environ 5 à 6 tonnes de déchets alimentaires à éviter**)
- **Accompagnement de la labellisation des établissements engagés.** Nouveau label national anti-gaspillage alimentaire visant à encourager et distinguer les acteurs de la chaîne alimentaire qui réduisent sensiblement leur gaspillage alimentaire. Ce label sera ouvert à la restauration collective à partir de septembre 2023.



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 2 : Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

- **Organisation d'ateliers de cuisine des invendus à destination du grand public à l'occasion de la SERD « Récup à Faire » 2022**
 - * **Partenariats** : Resto du cœur, AMAP de St Sulpice, Comice agricole, Mairie de St Sulpice, commerçants de St Sulpice.
 - * **Sensibilisation du grand public** : distribution gratuite de soupes et jus frais à partir d'invendus (fruits et légumes) du marché de Lavaur et de la grande distribution locale ; ateliers de cuisine pour enfants
- **Gouter anti-gaspi organisé lors d'une opération « Nettoyons la Nature » en septembre 2022 avec les jeunes de Notre Dame d'Espérance. Collation à base de fruits invendus de la grande distribution.**
- **Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire au niveau de la maison des écogestes du parcours pédagogique des Brugues lors des visites du centre d'enfouissement (illustration cuisine, réfrigérateur, ...)**



Action 2 : Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Indicateurs de suivi	Objectifs	2022
Réduction du gaspillage alimentaire (GA)	Loi Egalim : Réduction de 50% du GA entre 2015 et 2030	<p>Selon Modécom SMICTOM 2020 : 24 kg/hab/an de gaspillage alimentaire dans OMR <i>Prochain Modécom en fin de programme 2025</i></p> <p><i>Gaspillage alimentaire observé dans composteurs collectifs (pain, fruits et légumes)</i></p>
Nombre de foyers / structures engagées	50% des usagers, commerces alimentaires et restaurants pratiquant au moins une action en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	<p>Pour mettre fin aux confusions entre DLC (Date limite de consommation) pour laquelle la date ne doit pas être dépassée pour pouvoir consommer le produit et DDM (Date de Durabilité Minimale) depuis novembre 2022, la mention « à consommer de préférence avant le ... » est rendue obligatoire.</p> <p>Loi Egalim impose le « gourmet-bag » pour les restaurateurs depuis mars 2022</p> <p>Développement des applications numériques de lutte anti-gaspillage qui connecte les invendus des commerçants et restaurateurs avec les particuliers (Too good to go, Phénix, ...)</p>
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - 1 action phare de sensibilisation à destination du grand public - Communication des résultats du MODECOM 	

BILAN 2022

<u>Points forts</u>	<u>Limites de l'action</u>	<u>Perspectives</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Motivation forte des partenaires (resto du cœur, AMAP, Comice agricole, ...) sur action ponctuelle * Mention « A consommer de préférence avant le ... » devient obligatoire. * « Gourmet-bag » pour les restaurateurs depuis juillet 2021 * Interdiction de la destruction des invendus et impose aux distributeurs de plus de 400 m² le don aux associations * Développement des applications anti-gaspillage 	<ul style="list-style-type: none"> * Action de sensibilisation locale et très ponctuelle * Sensibilisation modérée car échanges limités avec le public 	<ul style="list-style-type: none"> * Offrir plus de visibilité sur les solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire à la maison * Elargissement des actions en faveur des particuliers pour les inciter à mettre en place des actions. * Nécessité de faire un point d'étape du gaspillage alimentaire (quantitatif et comportemental) au travers une enquête auprès des différents acteurs (particuliers, restaurateurs, commerces alimentaires) : point d'entrée d'une sensibilisation plus ciblée.

Piste ...

- Sensibiliser les familles à la lutte contre le gaspillage alimentaire par **diffusion du programme de lutte contre le gaspillage à la cantine** (Si on est capable de moins gaspiller à la cantine ... on peut le faire aussi à la maison !) et lors de manifestations diverses.



MODECOM SMICTOM Novembre 2020
(Chiffres en kg/hab/an)

Le **gaspillage alimentaire** évalué à travers la caractérisation des ordures ménagères réalisée en novembre 2020 représente 10% des biodéchets retrouvés dans nos ordures ménagères soit **23 kg/hab/an**.

Un chiffre légèrement **inférieur à la moyenne nationale** (gaspillage alimentaire national trouvé dans les ordures ménagères : 29 kg/hab/an chiffre ADEME, 2016) mais encore trop important et qui « pèse lourd » dans nos poubelles.

AXE 2 : GESTION DES BIODECHETS



GESTION DES BIODECHETS

Action 3 : Promotion du compostage domestique des biodéchets

* **Vente de composteurs individuels en déchetterie :**
(en vente depuis 2007)

Année	2018	2021	2022
Vente	213	242	229

* **Distribution de composteurs individuels avec temps de formation - Septembre 2022 :** Equipement et formation de 14 foyers de composteurs individuels sur la commune de LABASTIDE-SAINT-GEORGES après réservation auprès de la mairie + communication.

* **Animations grand Public :** Organisation d'«Ateliers Compost» durant la quinzaine nationale « Tous au Compost » (Buzet-sur-Tarn, Fête de la Nature à Lavour)

- Partenaires : Mairies
- Sensibilisation grand public : 30 à 40 personnes sensibilisées + articles de presse + Diffusion radio
- Thèmes abordés : enjeux du tri des biodéchets, pratique du compostage, bien utiliser son compost.

* **Animations scolaires et péri-scolaires**

Création de jardins en lasagne à partir de biodéchets : Centre de Loisirs La Treille Lugan / Ecole maternelle de Giroussens / Ecole Buzet-sur-Tarn

Composter à l'école : 25 à 40 classes sensibilisées chaque année dans 10 à 15 écoles du territoire pourvues d'un composteur pédagogique + enquête à l'école permettant d'évaluer le tri des déchets et leur devenir + distribution flyers à destination des familles

Animations scolaires	2021/2022	2022/2023
Nbre d'écoles	7	13
Nbre de classes	25	38
Nbre d'élèves	584	933



Action 3 : Promotion du compostage domestique des biodéchets

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2022
Nombre de foyers engagés	80 % de la population déclarant pratiquer au moins une technique de gestion domestique des biodéchets	En 2022 le taux d'équipement du territoire est de 28 % (vente SMICTOM). Sur une enquête réalisée en 2010, 48% des sondés en déchetterie disaient pratiquer une solution de compostage → Nécessité d'une nouvelle enquête
Ateliers pratiques pour grand public	4 sessions /an	3 ateliers (40 à 60 participants)
Pérennisation du compostage à l'école	Ensemble des écoles du territoire	* 20 écoles sensibilisées + 1 centre de loisirs (1500 élèves sensibilisés) * 23 écoles dotées de composteurs pédagogique sur 30 écoles du territoire
Sensibilisation	- 2 stands d'animation « Compost » grand public - Distribution de composteurs à LABASTIDE ST G. avec temps de formation	

BILAN 2022

<p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> * Thématique appréciée au niveau scolaire et périscolaire * Le SMICTOM équipe + de 200 foyers/an à tarif réduit * Temps de formation compostage apprécié lors de la distribution ou atelier compostage 	<p>Perspectives</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nécessité d'avoir un retour d'expérience des usagers pour quantifier le taux de pratique du compostage et autres gestions de proximité des usagers à l'échelle du territoire * Poursuivre les ateliers à raison de 4 sessions par an avec une diversité de lieux et communes et déployer la distribution de composteurs avec formation sur les communes avec la participation des municipalités (communication, réservations, organisation de la distribution). * Suivre la pérennisation du compostage à l'école en proposant des animations associées sur un maximum d'écoles * Promouvoir le compostage et mettre en place de nouveaux outils d'information à destination des mairies (guide nouveaux arrivants, bulletins municipaux) * Relancer les usagers dotés de composteurs délivrés par le SMICTOM afin de s'assurer de la continuité de la pratique (partenariat avec les communes)
<p>Limites de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> * Fréquentation limitée de chaque animation grand public * Peu de diversité de lieux propices aux ateliers pratiques * Peu de relai des communes sur la promotion du compostage auprès des usagers * Suivi et poursuite des animations sur cette thématique nécessaires pour la continuité du compostage dans les écoles 	

Pistes ...

- Construction d'un jardin pédagogique sur l'extérieur de la **maison des écogestes du parcours pédagogique des Brugues** afin d'illustrer différentes pratiques de gestion de proximité des biodéchets (compostage en bac, tas, lombricompostage, paillage, valorisation des biodéchets au jardin, jardin en lasagne ...)
- Profiter de la loi sur le tri à la source des biodéchets à fin 2023 pour tous pour lancer **une nouvelle campagne de communication autour du compostage**
- **Réfléchir à une nouvelle attribution de composteurs** en dispensant un temps de formation systématique « J'adopte un composteur » (Formulaire de demande en ligne avec réservation du composteur, prise d'informations sur les pratiques des futurs adoptants, date de remise et de formation choisie, ...)

GESTION DES BIODECHETS

Action 4 : Mise en place et développement du compostage partagé

- * **Mise en place du 4^{ème} site de compostage collectif sur Lavour : Place Cassin et du site d'AZAS proximité école**
Information en boîte au lettre et recrutement des référents de site
Formation de 4 référents de site aux gestes de suivi des composteurs (contrôle du tri, de l'humidité, brassages, transferts ...) sur une ½ journée
Suivi des composteurs : visites, brassages et transferts de bacs avec référents de site
- * **Suivi des 7 sites de compostage partagés du territoire**
Visites, brassages et transferts de bacs avec référents de site (7 transferts de bacs en 2022)
- * **Communication**
Sur calendrier de collecte 2022 et site internet, appel à composter en habitat collectif privé avec proposition d'accompagnement du SMICTOM



Action 4 : Mise en place et développement du compostage partagé

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2022
Nombre de composteurs partagés installés	10 sites installés	7 sites installés
Nombre de foyers engagés	Au minimum 30 foyers participants par site	20 à 50 foyers participants par site (estimé)
Quantité de biodéchets détournée (estimée)	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité biodéchets potentiellement détournée par site : 3 à 4 t pour 50 foyers participants/an (base de 200 g/jour/foyer X nb jour X nb bioeaux distribués) * Quantité estimée sur la base du nombre de transferts : 3 à 4 t transférées en 2022 (7 transferts de 1,3 m³ de biodéchets pré-compostés additionnés de broyat/an) + remplissage sites « non transférés » soit → 5 à 6 tonnes de biodéchets détournés en 2022 	
Sensibilisation	- Formation de 4 référents de site	

BILAN 2022

Points forts

- * Pratique de plus en plus connue et reconnue, relayée par les médias
- * Obligation règlementaire du tri à la source qui constitue un point d'appui fort et une aide au déploiement
- * Partenariats avec municipalités
- * Forte adhésion de la population en centre-ville (réel besoin) avec participants éloignés du site (>1km)
- * Pratique collective « démocratisée » et abordée en animation scolaire
- * Sites généralement bien fréquentés et régulièrement suivis avec un bon état de fonctionnement et sans nuisance

Limites de l'action

- * Peu de référents de site mobilisés pouvant limiter la régularité des suivis et l'autogestion du site
- * Communication nécessaire pour favoriser l'adhésion des particuliers à la démarche (cas de turn-over dans le locatif)
- * Difficulté à avoir un maillage resserré des sites publics notamment en centre-ville où les besoins sont les plus importants

Perspectives

- * Nécessité d'interventions régulières, de soutien et de valorisation **afin de maintenir la mobilisation des référents de site et l'autogestion des sites ainsi que la participation des usagers** (animation de réseau des référents)
- * Nécessité **d'information en continu** notamment auprès des nouveaux arrivants en démultipliant des voies de communication (supports SMICTOM et communes) avec rappels d'information ciblés pour les sites sous-fréquentés (Pigné et St Agnan pour 2022)
- * Remise en route de la lettre d'info compostage (trimestrielle?)

Pistes ...

- Réflexion sur chaque commune, de la mise en place de **composteurs partagés pour les habitats collectifs et centres-villes ou centre-bourg** (Buzet-sur-Tarn, Coufouleux, Labastide-St-Georges, ...)

Action 5 : Mise en place et suivi du compostage en établissement

* **Mise en place d'un nouveau site de compostage en établissement au sein du foyer Jean Calastreng à LAVAUR**

Formation de référents (éducateurs et résidents) , installation du site et accompagnement au compostage

* **Suivi des 4 sites de compostage « grande capacité » mis en place depuis 2014/2016**

Collège Pierre Suc à ST SULPICE, les Clauzades à LAVAUR, Lycée Flamarens à LAVAUR et Collège St François MASSAC-SERAN

Collège St Jean ST SULPICE : *Arrêt du fonctionnement du site au profit de la mise en place de la collecte séparée de la FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères)*

Visites de suivi pour chaque établissement en fonction du degré d'autonomie et de la disponibilité des agents (1 à 2 visites /an)

Formation nouveaux référents pour le site de compostage de Massac-Séran (Nouvel EHPAD)

* **Formation au compostage**

Formation d'une classe de 3ème du lycée Flamarens au compostage pour suivi du site (intégration dans cursus scolaire) + participation à une journée régionale consacrée au sol avec stand d'information sur le compostage en établissement

* **Relance du compostage en établissement avec la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri des emballages**



Action 5 : Mise en place et suivi du compostage en établissement

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2022
Nombre d'établissement munis de composteurs	10 sites installés	5 sites en fonctionnement 3 projets d'installation en cours (Crèche des Lutins ST SULPICE / Centre parental LAVAUUR / EPM LAVAUUR)
Nombre de référents par site	Au minimum 2 référents par site	- 1 à 2 agents référents par site - 1 classe de 3ème + 2 enseignants
Quantité de biodéchets détournée (estimée par les référents de site)	Entre 500 kg et 3 tonnes/an par établissement	
Sensibilisation	- Formation référents compostage : une classe d'élèves de 3ème + 2 enseignants	

BILAN 2022

Points forts

- * Etablissements dotés de composteurs grande capacité (et plus petit volumes) par le SMICTOM
- * Motivation financière pour les établissements en redevance spéciale
- * Pratique ancrée et suivie depuis plusieurs années avec évolution de poste d'agent (temps dédié au compostage dans fiche de poste)
- * Investissements d'enseignants et intégration du compostage en établissement dans l'enseignement de lycée agricole

Limites de l'action

- * Investissements et motivations inégales d'un établissement à l'autre lié à la sensibilité du personnel d'établissement
- * Suivi à adapter à chaque établissement du fait des différences de fonctionnement entre établissements et personnel investi.

Perspectives

- * Nécessité de suivi régulier **afin de maintenir la mobilisation des référents de site et l'autogestion des sites ainsi que la participation des établissements**
- * Nécessité de valoriser les expériences réussies afin de pérenniser le fonctionnement des sites.

Pistes ...

Accompagnement de 4 établissements supplémentaires pour 2023 (Centre maternel de Lavaur / Crèche des Lutins de ST SULPICE/ EPM de Lavaur / IME Notre Dame d'Espérance de LAVAUUR) dans la démarche de compostage en établissement en parallèle de la collecte séparée des biodéchets.

GESTION DES BIODECHETS

Action 6 : Accompagnement de la collecte sélective des biodéchets (moyens/gros producteurs)

* Suivi de la collecte des biodéchets auprès de 51 producteurs (actifs en 2022) depuis avril 2019

- Collecte systématiquement proposée aux nouveaux établissements s'installant sur le territoire
- Evolution et adaptation des contenants et jour de collecte en vue d'optimisation et facilitation pour les utilisateurs du service
- Suivi et traçabilité des déchets produits (Certificat d'acceptation préalable)

Résultats

Collecte FFOM	2019	2020	2021	2022
Nbre de producteurs identifiés et initialement volontaires	53	53	67	67
Nbre de producteurs réels	45	49	44	51
Taux de présentation moyen	33 %	24 %	39 %	50 %
TONNAGES FFOM Collectés	58	40	72	89



Action 6 : Accompagnement de la collecte sélective des biodéchets (moyens/gros producteurs)

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2022
Nombre d'établissements collectés	<p>80% des producteurs de biodéchets participant au tri à la source des biodéchets</p> <p>100% des établissements publics pratiquant le tri à la source</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 67 établissements dotés de bacs (82 établissements identifiés initialement) - 51 établissements actifs (60 % des établissements identifiés) - 12 établissements publics actifs (55 % des établissements publics identifiés) (15% déclarent pratiquer une autre solution de valorisation des biodéchets : dons animaux)
Taux de présentation moyen	50 % en 2022	
Quantité de biodéchets collectée	89 tonnes en 2022 (+20% par rapport à 2021)	
Communication	Communication au cas par cas auprès des 51 établissements en fonction des retours de collecte (non-présentation, non-conformité, taux remplissage des bacs, contenants cassés)	

BILAN 2022

Points forts

- * Motivation financière pour les établissements en redevance spéciale en vue d'en diminuer le coût (Collecte des ordures ménagères 2 fois plus chère que celle des biodéchets)
- * Argumentation réglementaire avec obligation pour les gros producteurs du tri à la source des biodéchets depuis 2016 et avec échéance à fin 2023 pour la généralisation du tri à la source des biodéchets
- * Possibilité d'utilisation de sacs biodégradables (norme européenne EN 13432) apparentant le fonctionnement de collecte à celui des ordures ménagères.
- * Modification du jour de collecte pour faciliter l'utilisation du service (vendredi après-midi)

Limites de l'action

- * Craintes d'ordre sanitaire et de nuisances olfactives pour la majorité des établissements du fait d'une seule collecte semaine
- * Suivi à adapter **sur mesure** du fait des différences de problématiques entre établissements (locaux poubelles, fonctionnement, disponibilité agents, ...)

Perspectives

- * Nécessité d'un suivi **afin de maintenir la participation et la régularité des présentations des établissements**
- * Nécessité de communiquer sur les résultats de cette collecte pour pérenniser la pratique et engager d'autres établissements dans la démarche
- * Communiquer auprès des usagers des établissements concernés pour sensibiliser et rendre efficient le tri à la source des biodéchets (« Ici on trie les biodéchets en vue de les valoriser! »)

Pistes ...

- **Création d'un label** pour les établissements engagés dans le tri à la source des biodéchets qui permet de communiquer sur cette démarche et inciter le plus grand nombre au tri des biodéchets et pérenniser la motivation des établissements
- Compléter la collecte de la FFOM sur **des points d'apports volontaires** à destination des particuliers implantés en secteurs déjà collectés en parallèle du déploiement du compostage de proximité.

GESTION DES BIODECHETS (Déchets verts)

Action 7 : Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts : broyage, paillage et compostage

→ 2 opérations de broyage par an sur les communes volontaires

Communication auprès des foyers des communes volontaires sur les pratiques alternatives à la production de déchets verts (4 700 foyers impactés en 2022) / Dépôts sur terrains municipaux sur 2 mois (mars et octobre) / broyage par prestataire extérieur/ Reprise broyat par particuliers / Mairies / Via Arbres et Paysages Tarnais et Agriculteurs.

Session	2021	2022
Communes engagées	8	11
Tonnages broyés	175 tonnes	645 tonnes

→ Sensibilisations grand public

Opérations de distribution de broyat en déchetterie Lavarut + St Sulpice avec communication



Les déchets verts
des **ressources**
pour nos jardins

MARS et OCTOBRE

Opération de
broyage

de vos branchages
sur votre commune

Votre commune et le COMECTOM de la région de Lavarut proposent l'opération de broyage de vos tailles d'arbres et arbustes sur les communes volontaires deux fois par an.
Rassemblez les branchages broyés en fin d'opération pour votre compte, vous pouvez venir du lundi et de l'après-midi à vos branchages.

Communes participantes en 2022 :

- AMBRES
- AZAS
- BUZET SUR TARN
- GARRIGUES
- LABASTIDE-SAINT-GEORGES
- ROQUEVIDAL
- SAINT-AGNAN
- SAINT-JEAN-DE-RIVES
- TEULAT

Quand ?
Déposez vos branchages en :
Mars & Octobre 2022

Sélect : déposer dans votre commune

Déposez vos branchages
Tailles de haies, arbres et arbustes
10 cm de diamètre maximum

Sont strictement interdits
Tontes de pelouse
Feuillages
Terre, pierres
Tout autre déchet



Action 7 : Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts : broyage, paillage et compostage

Indicateurs de suivi		Objectifs 2025	2021	2022
Quantité de déchets verts déposés en déchetterie	t/an	3000	3879	2485
	kg/an/hab	61	105	65
Quantité de déchets verts broyés		500 t/an	175 t (8 communes + déchetteries)	645 t (11 communes + déchetteries)
Sensibilisation		- Sensibilisation lors des opérations broyages en déchetterie ; 400 usagers sensibilisés - Sensibilisation lors des opérations broyages sur les communes : mise en boîte aux lettres par les municipalités ; 4700 foyers sensibilisés sur 11 communes		

BILAN 2022

Points forts

- * Opération de broyage sur déchetterie : contact et échanges qualitatifs avec usagers
- * Opérations de broyages sur les communes : nouveau service de proximité, limitant les trajets, le temps passé... Sensibilisation indirecte (brochure en boîte aux lettres) avec plus d'usagers potentiellement touchés
- * Tonnages détournés par broyage sur les communes significatifs avec bilan financier positif par rapport au traitement après dépôt en déchetterie.
- * Nouveau système de broyage avec grapin permettant d'obtenir un broyat fin et calibré
- * Broyat constituant source pérenne de matière carbonée pour approvisionner les sites de compostage collectif du territoire

Limites de l'action

- * Maillage de l'opération de broyage sur les communes à optimiser pour pouvoir utiliser une unité de broyage par grapin

Perspectives

- * Créer une carte interactive sur site internet indiquant les points de dépôts sur le territoire.
- * Nécessité de poursuivre la sensibilisation sur la prévention des déchets verts et alternatives au jardin pour limiter les apports en déchetterie (et le brûlage !)
- * Sensibiliser les élus des communes encore non volontaires à l'entrée dans la démarche pour multiplier les points de broyage sur le territoire avec des sites de surface importante pouvant accueillir plus de volumes

PISTES ...

- **Création d'un jardin pédagogique sur le parcours des Brugues** avec démonstration des solutions d'utilisation des déchets verts au jardin : visites et ateliers thématiques à développer.
- **Mise en place du broyage « permanent » des branchages** sur la déchetterie de St Sulpice avec mise à disposition aux usagers dans un espace dédié.
- Mise en garde au niveau de **l'instruction des permis de construire** sur l'habitat pavillonnaire sur la plantation d'essences à forte croissance à limiter ou proscrire et conseil de plantation de haies à croissance limitée

AXE 3 : CONSOMMATION RESPONSABLE



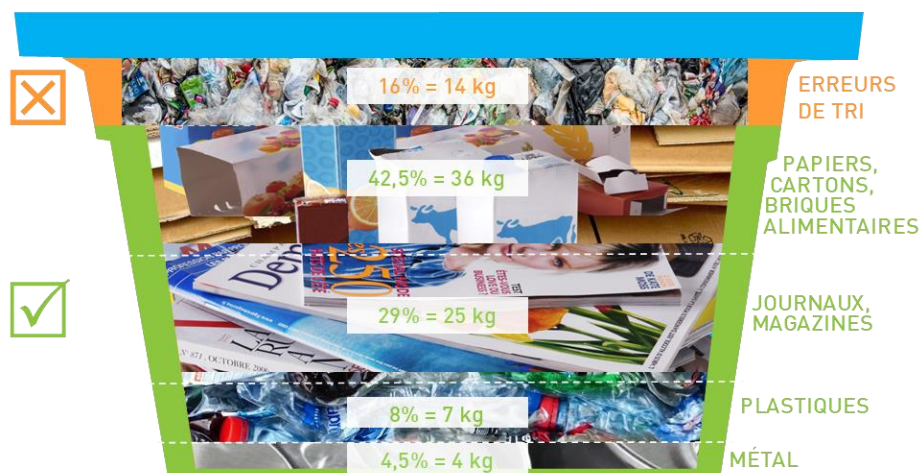
CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 8 : Poursuivre et renforcer le dispositif « Stop Pub »

Depuis 2009, l'autocollant est disponible dans toutes les mairies. Des animations grand public ont été organisées et près de 5000 boîtes aux lettres sont équipées d'un autocollant. Le taux d'apposition atteint en 2018, 29 %.

→ Distribution de l'autocollant « Stop Pub »

Distribution	2021	2022
Nb Stop Pub	264	161
Sites	3 mairies, particuliers, 1 syndic de copropriété 2 déchetteries	2 mairies, particuliers 2 déchetteries



SMICTOM 2020, chiffres en kg/hab/an.



Action 8 : Poursuivre et renforcer le dispositif « Stop Pub »

Indicateurs de suivi		Objectifs 2025	2021	2022
Quantité de INA évitées	Nb autocollants distribués	-	264	161
	t/an	-	8	5
Nb de foyers refusant les INA <i>(Estimations selon distribution et données La poste)</i>		40%	34%	35%
Sensibilisation		Proposition d'autocollants sur stands SMICTOM + lors délivrance bacs de tri		

BILAN 2022

Points forts

- * Partenariats avec mairies, quelques syndics, pour la distribution d'autocollants.
- * L'autocollant de la collectivité n'est pas un passage obligé mais tout autre marque de refus suffit pour l'évitement

Limites de l'action

- * Parfois l'utilisateur se dédouane de l'aspect prévention considérant la recyclabilité du papier comme suffisante (recyclage versus prévention)

Perspectives

- * Proposer cet autocollant via un livret d'accueil des nouveaux résidents du territoire

PISTES ...

- **Expérimentation du « Oui Pub »** fin 2021 sur 15 collectivités volontaires pendant 3 ans pour une inversion du dispositif existant "Stop Pub" en "Oui Pub", et ainsi une interdiction de la distribution de prospectus publicitaires non-adressés dans les boîtes aux lettres en espérant la généralisation de cette nouvelle pratique sur l'ensemble du territoire national...

CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 9 : Promotion des produits à emballage réduit, encouragement à l'utilisation des emballages réutilisables et l'achat en vrac

→ Action à destination du public scolaire

Sensibilisation à la réduction des déchets à travers les emballages des gouters (sensibilisation et généralisation du gouter 0 déchet dans les écoles)

39 classes sensibilisées sur la réduction des emballages et le gouter 0 déchet en 2022.

→ Action à destination du grand public

« Récup à Faire » 2022 : informations et ateliers autour de la réduction des déchets



Récup' à faire 2022

Un très grand MERCI à vous !



+ de 200 kg de dons

70 bénévoles mobilisés

+ de 40 appareils réparés

+ de 500 visiteurs

+ de 100 objets détournés

de la créativité et de bons moments partagés !



Action 9 : Promotion des produits à emballage réduit, encouragement à l'utilisation des emballages réutilisables et l'achat en vrac

Indicateurs de suivi		Objectifs 2025	2021	2022
Diminution du flux d'emballages	OMR kg/hab/an	→	225	→ 214
	Emballages à recycler kg/hab/an	→	87	↗ 98
Sensibilisation		- « Récup à Faire » 2022 : 70 bénévoles mobilisés / 500 visiteurs - 500 élèves sensibilisés au goûter sans déchet		

BILAN 2022

Points forts

- * Thématique abordée de façon systématique en animation scolaire
- * Suppression des plastiques à usage unique permettant une plus large communication sur les emballages
- * De plus en plus de commerces proposent les alternatives à l'emballage par le vrac ou acceptent les contenants personnels à la coupe (Label 0 Waste France « Apportez vos contenants » relayé par de plus en plus de commerçants du territoire ou sur marché de plein vent et relayé par l'association locale « Demain 0 déchet ».
- * Le « moins emballé » commence à apparaître dans le rayon biscuits par exemple avec la mention « emballage réduit » signe de consommateurs mieux avertis sur la problématique de l'emballage et signe d'un 1^{er} pas dans le changement d'habitude d'achat du consommateur.

Limites de l'action

- * Détournement de l'emballage plastique vers des emballages en verre ou fibreux
- * Développement du e-commerce très pourvoyeur d'emballages notamment depuis crise sanitaire
- * Difficulté au changement de pratiques au quotidien

Perspectives

- * Relancer la communication sur la réduction d'emballages lors de l'extension des consignes de tri des emballages à recycler
- * Sensibiliser par des opérations phares sur les emballages à destination du grand public (défi famille, caddy malin, ...)
- * Nécessité de réaliser une enquête auprès des commerçants et des usagers pour mieux visualiser les comportements en matière de réduction des emballages

PISTES ...

- Aborder la réduction des emballages au niveau de la **maison des écogestes du parcours pédagogique des Brugues** lors des visites du centre d'enfouissement (illustration placards, réfrigérateur, ...) et édition livret de visite avec volet sur la réduction des emballages pour printemps 2023.
- La loi Climat et Résilience prévoit **plus de vente en vrac** avec 20% de surfaces consacrées dans les grandes et moyennes surfaces d'ici 2030. Les commerces de plus de 400 m² de vente vont devoir s'organiser pour qu'un cinquième de leur surface soit dédié au vrac. Le vrac devrait donc être rendu plus accessible ; ce qui devrait inciter à modifier les habitudes ...
- **Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2023** consacrée aux emballages, qu'il sera question de mettre à l'honneur pour l'édition 2023 de Récup à Faire.

CONSOMMATION RESPONSABLE

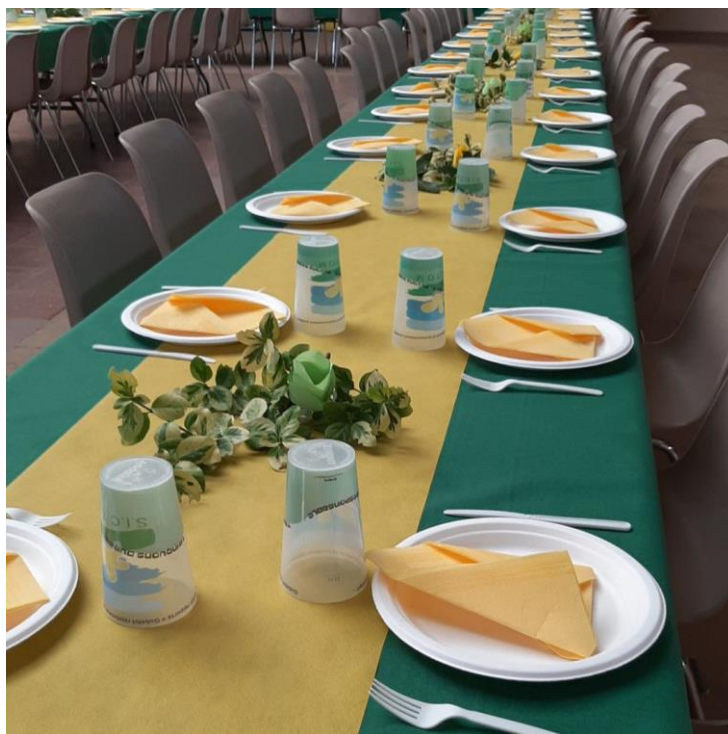
Action 10 : Réduire les déchets des manifestations

- Prêt des gobelets et tasses réutilisables

Il s'agit d'accompagner les associations et collectivités à réduire les déchets liés aux manifestations organisées sur le territoire. Depuis 2009, le SMICTOM a mis en place et offre un système de prêt de gobelets et de tasses réutilisables à destination des associations et collectivités du territoire à raison d'environ 45 000 gobelets et tasses prêtés gratuitement en 2022 et dont la prestation de lavage est entièrement prise en charge par le SMICTOM. Chaque mairie du territoire est par ailleurs dotée d'un lot de gobelets réutilisables pour son fonctionnement interne et l'organisation de ses propres manifestations.

Crise sanitaire

Prêts	2019	2021	2022
Gobelets	28 476	5 652	39 817
Tasses	7 154	784	5439
Nb total de structures	42	15	42
Associations	37	10	36
Collectivités	5	5	6



Action 10 : Réduire les déchets des manifestations

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2019	2022
Nombre associations	↗	+30%	=
Nombre de manifestations pourvues	↗	+50%	=
Nombre de prêts	↗	+350%	+140%
Exemplarité de la collectivité	- Manifestations organisées par les collectivités de plus en plus organisées avec gobelets - Repas SMICTOM organisés avec vaisselle réutilisable (Récup à Faire, Buffet élus)		

BILAN 2022

Points forts

- * Prêt connu des associations locales
- * Prêt gratuit / Lavage entièrement pris en charge par le SMICTOM / Partenariat avec prestataire de lavage ESAT
- * Partenariat avec les municipalités

Limites de l'action

- * Pas de charte existante concernant les déchets sur les équipements municipaux mis à disposition aux associations
- * Problème de tri des déchets des manifestations

Perspectives

- * Intégrer dans les chartes d'utilisation des lieux municipaux le tri des déchets et l'usage de gobelets et vaisselle réutilisables
- * Généraliser l'utilisation de vaisselle réutilisable avec bannissement du jetable pour tous les évènements ou réunions des collectivités en élargissant l'offre de prêt aux couverts et assiettes

PISTES ...

- **Sensibiliser les associations** et **imposer le tri** dans les lieux de prêt municipaux.
- Mise en place du **prêt de vaisselle réutilisable** (assiettes et couverts) avec prestation de lavage prise en charge pour printemps 2023.
- Favoriser **les évènements éco-responsables** en guidant les associations pour leurs manifestations (guide et charte d'engagement visant la réduction des déchets)

CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 11 : Accompagner l'Extension des Consignes de tri

Il s'agit d'accompagner les usagers du territoire aux nouveaux de gestes de tri.

- **Mise en place des nouvelles consignes de tri**
 - * Autocollant sur tous les bacs de collecte du territoire à partir d'octobre 2022 et courrier explicatif dans toutes les boîtes aux lettres.
 - * Mise en place de sacs de tri pour l'éventuel « trop-plein » des caissettes en centres-villes (Lavaur, St Sulpice, Buzet-sur-Tarn)
- **Information des usagers**
 - * Numéro de Recycl'Info de décembre 2022 consacré aux nouvelles consignes de tri + Calendrier de collecte 2022 distribué dans tous les foyers
 - * Campagne d'affichage (Affichages municipaux, abri bus, ...)
 - * Relais des municipalités (Bulletins municipaux, ...)
 - * Diffusion via site internet, Réseaux sociaux.
 - * Application « guide du tri » mise en place sur site internet
 - * Diffusion des nouvelles consignes de tri auprès des « Redevables Spéciaux » (gros producteurs de déchets) avec édition du guide des bonnes pratiques de présentation des bacs de collecte avec rappel des nouvelles consignes de tri
 - * Changement des consignes de tri sur bacs sélectifs et affichage sur tous les points d'apport volontaire
 - * Diffusion des nouvelles consignes de tri au travers des animations scolaires
- **Formation des agents de collectivité**
 - * Formation des agents d'entretien et des agents des services techniques de la ville de St Sulpice en anticipation des nouvelles consignes de tri (2 ½ journées)
 - * Formation des équipages de collecte (pour collecte redevables spéciaux RS)



© IITEO | Plus de détails sur www.smictom-lavaur.fr



Action 11 : Accompagnement de l'extension des consignes de tri

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2022
Qté d'emballages dans les OMR	- 4 kg/hab	24 kg/hab (selon Modécom SMICTOM 2020)
Refus de tri	-2%	11,3 %
Exemplarité de la collectivité	- 2 ½ journées de formation des agents de la ville de ST SULPICE - Formation des équipages de collecte (bacs des RS)	

BILAN 2022

Points forts

- * Simplification du geste de tri
- * Harmonisation nationale des consignes de tri bien relayé médiatiquement

Limites de l'action

- * Tendance à ce que l'extension des consignes de tri « dédouane » l'utilisateur de l'effort de prévention des déchets

Perspectives

- * Informer l'utilisateur (via Recycl'Info 2023 / bulletins municipaux) des effets de ces nouvelles consignes de tri sur le traitement des déchets après 6 mois / 1 an de pratique.
- * Nouvelle campagne d'affichage
- * Mise à jour réglette de tri

PISTES ...

- **Nécessité de procéder à une nouvelle caractérisation des OM** pour visualiser et préciser qualitativement les efforts de tri des usagers

- Statistiques sur les **taux de présentation des bacs sélectifs** entre 2022 et 2023

AXE 4 : AUGMENTATION DE LA DUREE DE VIE DES PRODUITS



AUGMENTATION DE LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

Action 12 : Soutien du réemploi, de la réutilisation et de la réparation

- Soutien du réemploi**

Le territoire compte 2 recycleries L'Entraide 81 à LAVAU et L'Ecolibris à St Sulpice dont le SMICTOM est partenaire dans le but de détourner des déchetteries les petits objets directement réutilisables (vêtements, linge de maison, jouets, livres, vaisselle, objets de décoration, ...).

Activité des recycleries en 2022	L'ENTRAIDE 81	L'ECOLIBRIS
Nb de jours d'ouverture	37	135
Permanences en déchetteries	-	43 ½ journées
Manifestations	2 (4 jours)	1 jour (Clean Up Day)
Nb moyen d'acheteurs / j d'ouverture	43	15
Nb annuel d'acheteurs	1600	1982
Tonnages détournés de la déchetterie	-	4 tonnes
Tonnages autres sources (dons, collectes)	22 tonnes	6 tonnes
TOTAL vendu (ou utilisé en magasin)	22 tonnes	4 tonnes

- Soutien de la réparation**

Le SMICTOM est partenaire de 2 associations du territoire concernant le volet « Réparation » :

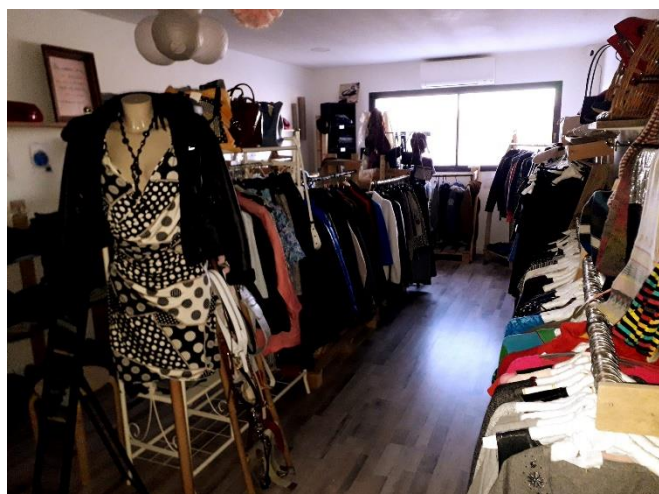
- **DigiTarn** association qui propose des ateliers de réparation et animations scolaires ainsi que le recyclage de batteries lithium que l'association récupèrent en déchetterie.
- **Repair Café de Lavour** qui organise depuis septembre 2022 des ateliers mensuels de réparation. L'association a accès également à la déchetterie pour récupérer divers objets à réparer (vélos, outillage, ...) ou susceptibles de constituer une réserve de pièces détachées.

- SERD 2022 : 2ème édition de RECUP à FAIRE à St Sulpice**

- Organisation d'une manifestation dédiée au réemploi à la réutilisation et à la réparation à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en partenariat avec les structures associatives locales ciblées sur le réemploi et la réparation : évènement ponctuel de collecte d'objets en état ou à réparer, customiser, détourner,

...

Objectif : sensibiliser le grand public à se tourner vers le réemploi et la réparation.



Action 12 : Soutien du réemploi, de la réutilisation et de la réparation

Indicateurs de suivi		Objectifs 2025	L'ENTRAIDE 81	L'ECOLIBRIS
Partenariat Recycleries	Nb de jours d'ouverture annuel avec manifestations	➔	51	153
	Fréquentation annuelle	➔	1600	1982
	Détournement des déchetteries	➔	22 tonnes (indirectes)	4 tonnes (directes)
Sensibilisation		- « Récup à Faire » 2022 : 70 bénévoles mobilisés / 500 visiteurs / plus d'1 tonne d'objets directement détournés de la déchetterie		

BILAN 2022

Points forts

- * Particuliers se tournent de plus en plus vers la consommation de seconde main avec une offre qui se multiplie (vides greniers, sites internet, ressourceries, ...)
- * Récup à Faire : Mise en lumière des associations locales agissant en faveur de la réduction des déchets

Limites de l'action

- * Encore un bon nombre d'objets réutilisables qui finissent en déchetterie et qui néanmoins dans la majorité seront valorisés mais pourraient directement avoir une 2nde vie.
- * Faible nombre de permanences en déchetterie pour sensibiliser au don, réparation, réemploi les usagers

Perspectives

- * Matérialisation d'une zone de dons dans chaque déchetterie
- * Poursuivre le soutien des actions en faveur du remploi et d'autres initiatives locales émergentes notamment sur des flux encore non détournés (bois, matériaux du BTP, ...)

PISTES ...

- **Etoffer la proposition pédagogique des animations scolaires du SMICTOM** (maternelle au lycée) par le biais d'ateliers pratiques sur le **réemploi et la réparation** proposés en partenariat avec les associations locales : Ecolibris, Repair Café de Lavour, ...

AXE 5 : REDUIRE LES DECHETS DES PROFESSIONNELLS



Centre de collecte et de tri des déchets professionnels de MONTAUTY - ST SULPICE

REDUIRE LES DECHETS PROFESSIONNELS

Action 13 : Sensibiliser les entreprises via des mesures économiques incitatives

Il s'agit de façon générale d'inciter l'ensemble des professionnels au tri de leurs déchets et au traitement dans des filières professionnelles qui leur sont dédiées.

→ Adoption d'un nouveau règlement de déchetterie

L'année 2022 a vu la mise en place d'un nouveau règlement de dépôt en déchetterie qui a permis de freiner les apports et de se recentrer sur un service public rendu aux particuliers du territoire. Les nouvelles règles de dépôts (limitation du nombre de visites à 30 par an par foyer et l'interdiction aux fourgons ou camions plateaux sauf autorisation spéciale préalable) ont permis une chute de 35 % des apports et de passer de 100 000 visites par an à 80 000 en 2022 (avec un règlement mis en place au 1er mars 2022).

En parallèle, s'est déployé sur le territoire une déchetterie / centre de tri à destination des professionnels à St Sulpice.

→ Déchets municipaux

Les déchets municipaux représentent 4% des déchets enfouis au centre d'enfouissement des Bruges (soit 368 tonnes de déchets enfouis ou 10 kg/hab en 2022). Ces tonnages sont en hausse de 1% en 2022. Ce constat doit mener les municipalités à procéder à mettre en place le maximum de solution de tri des déchets pour limiter l'enfouissement.

- * Formation des agents d'entretien et des agents des services techniques de la ville de St Sulpice au tri des déchets et solutions de valorisation (2 ½ journées)

→ Redevables spéciaux

Sur le territoire du SMICTOM 18 « gros producteurs » sont identifiés soient 18 établissements dont la production de déchets est supérieure à 3080 litres de déchets/semaine (tout flux confondus). Ces établissements payent une redevance calculée à la levée de chaque bac collecté.

Un nouvel état des lieux des producteurs de déchets professionnels (ou établissements) du territoire devra permettre via des mesures économiques de responsabiliser les plus gros producteurs. ?

La bonne présentation de vos bacs de collecte

Quelques règles à respecter ...



DÉCHETTERIES
à compter du 1^{er} mars 2022

4 RÈGLES DE DÉPÔT

- 30 visites par an maximum
2 visites par jour maximum
- Carte obligatoire
Pas de dépôt possible sans carte de déchetterie sauf lors de votre première visite où vous devez présenter une carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Un montant de 15€ vous sera demandé en cas de renouvellement de votre carte (perte, vol ou autre)
- Interdiction des véhicules suivants :
 - camion plateau
 - benne basculante ou hayon
 - remorque de plus de 750 kg de PTAC
 - véhicules de plus de 2,5 mètres de hauteur
 - véhicules floqués au nom d'une entreprise, société de location ou dont la carte grise est une personne morale ou une entreprise qui contiendront le moindre kilogramme de :
 - déchets verts
 - tout venant
 - bois
 - gravat
 - plaques de plâtre
 - déchets dangereux

SAUF accord préalable des services du SMICTOM à demander 48 heures avant le dépôt au 05 63 58 76 40. L'usager se verra déduire 6 passages sur le quota annuel de 30

Action 13 : Sensibiliser les entreprises via des mesures économiques incitatives

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2021	2022
Tonnages des professionnels enfouis	↘	3	-
Evolution des tonnages enfouis	-50%	-88%	Suppression des professionnels
Evolution des redevances (18 gros producteurs) / janvier 2018	↗	+ 75%	-
Sensibilisation	- Formation des agents d'entretien et des services techniques de ST SULPICE		

BILAN 2022

Points forts

- * La hausse de la TGAP pousse financièrement les professionnels et municipalités à mieux trier et gérer leurs déchets et ainsi réduire l'enfouissement
- * Aucune obligation pour la collectivité de gérer les déchets des professionnels
- * Nouvelle déchetterie pour les déchets professionnels du territoire
- * Accès en déchetterie règlementé qui n'altère pas le service aux particuliers

Limites de l'action

- * Pouvoir proposer une solution alternative pour les déchets professionnels du territoire notamment en déchetterie

Perspectives

- * Nouvel état des lieux pour identifier les gros producteurs de déchets sur le territoire non soumis à la TEOM et hors Redevables Spéciaux

III. EFFETS DU PROGRAMME D'ACTION 2019 - 2025

Au travers des divers flux gérés par le SMICTOM, le programme d'action de prévention proposé doit permettre d'atteindre ou de se rapprocher au mieux des objectifs quantitatifs fixés par la loi LTECV :

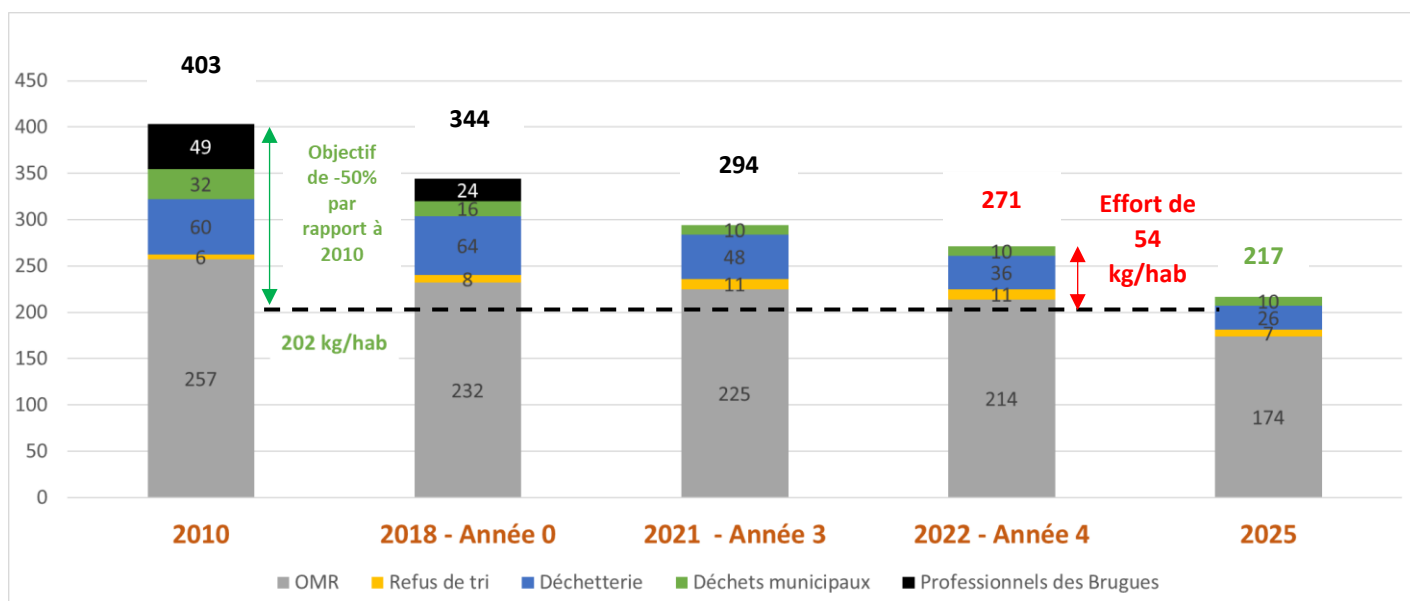
- **Réduction de 50 % des tonnages à l'enfouissement** entre 2010 et 2025
- **Réduire de 10% la production globale de déchets** entre 2010 et 2020

Les tonnages à considérer doivent tenir compte de l'évolution de la population et donc être ramenés par habitant.

Les perspectives ci-dessous tiennent compte d'une croissance de la population considérée à 1,8%, soit une population globale sur le territoire extrapolée à 41 300 habitants en 2025. Les chiffres seront donc à faire évoluer en fonction de l'évolution réelle de la population.

III.1 Réduction de l'enfouissement

Evolution des tonnages enfouis et résultats avec mise en place du programme d'action (kg/hab/an)



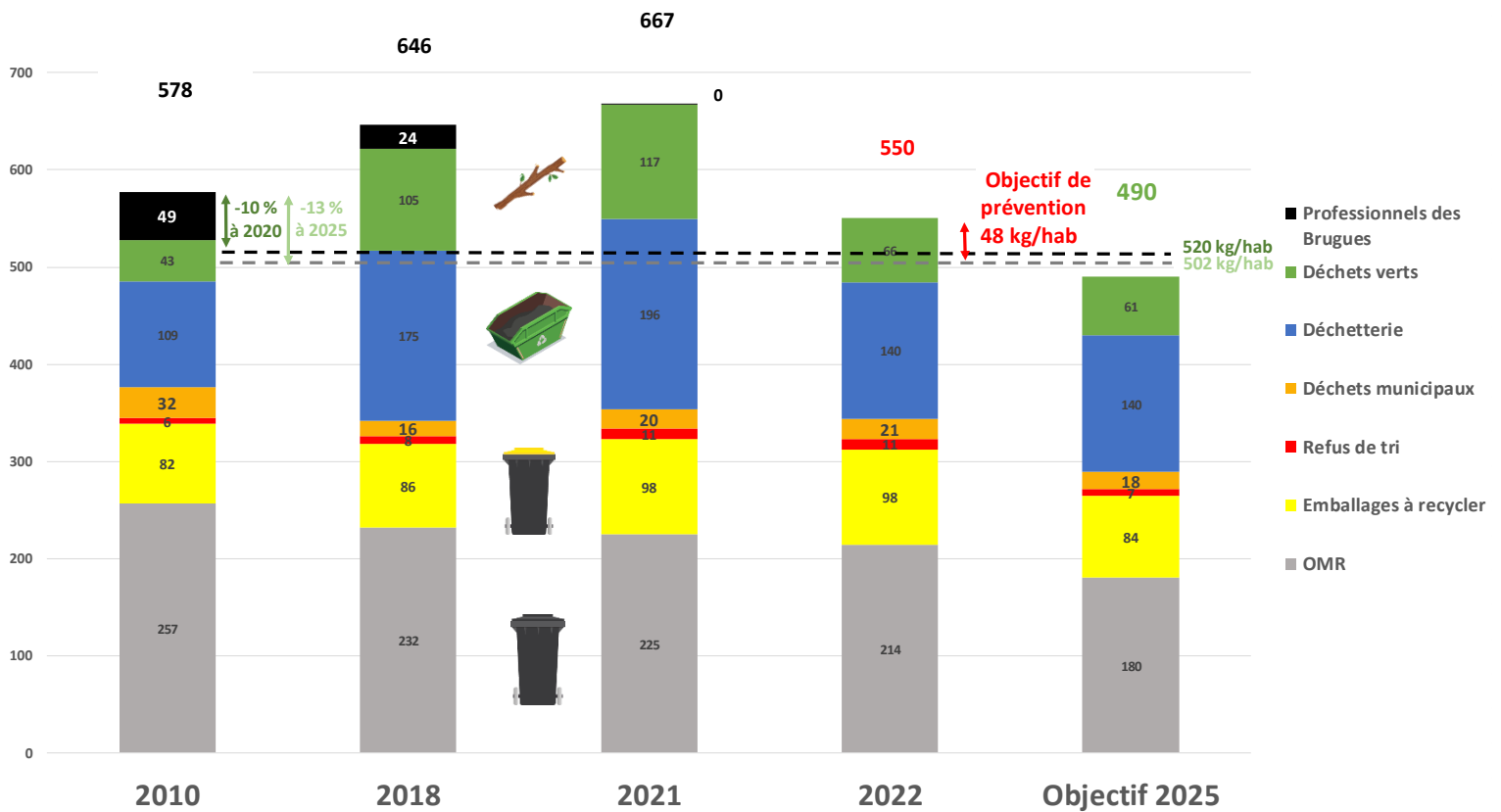
2022 a connu une baisse significative des tonnages d'OMR avec près de 400 tonnes collectées en moins par rapport à l'année précédente soit une baisse de plus de 10 kg/hab. Baisse conjoncturelle ? Ou peut-on espérer un effet durable de ce changement de comportement ?

On note également une baisse significative des déchets de déchetterie avec un effet notoire du règlement mis en place en mars 2022. On peut encore espérer une évolution à la baisse à venir avec les prochaines nouvelles filières de tri en déchetterie (articles de jardin et bricolage, jeux et jouets, linge de maison souillé, ...).

On assiste donc au global à une diminution des tonnages à l'enfouissement, diminution pas encore suffisante pour s'approcher des objectifs de 2025 mais en bonne voie.

III.2 Réduction des DMA

Evolution des DMA produits et objectifs avec mise en place du programme d'action (kg/hab/an)

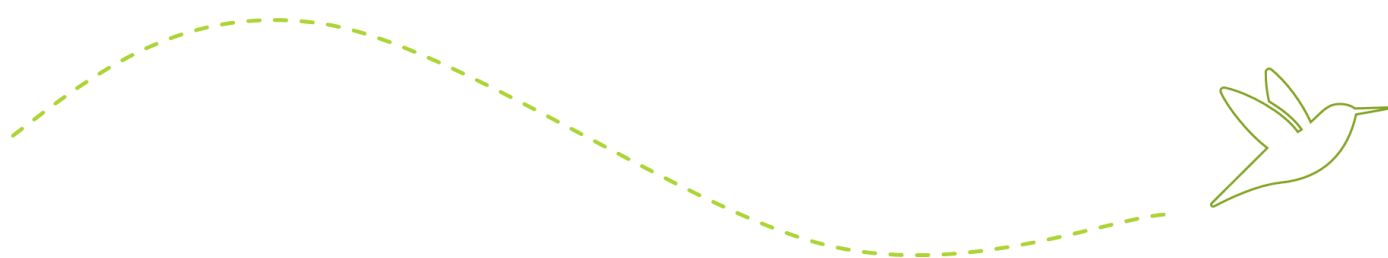


L'année 2022 redonne espoir quant à la production globale des déchets sur notre territoire, avec en plus de la baisse des ordures ménagère résiduelles, une forte diminution des déchets en déchetterie.

Les 13 actions de prévention prévues au programme jusqu'en 2025 devront être poursuivies et l'objectif des 502 kg/hab/an devraient être prochainement atteints. On peut même espérer pour 2025 viser les 490 kg/hab/an.

Pour rappel :

LE MEILLEUR DÉCHET ...
EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !



ET CHACUN A SA PART À FAIRE ...